

---

## **Rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées**

### **Additif**

---

Cote du document: EB 2024/143/R.17/Add.1

Point de l'ordre du jour: 5 a)

Date: 9 décembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: INFORMATION**

---

# Rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées

## Additif

1. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations complémentaires ci-après concernant le Rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) dans le cadre de la Douzième et la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12 et FIDA13). La section I présente une vue d'ensemble des opérations de FIDA12 à ce jour, c'est-à-dire à la fin du cycle. La section II, à visée prospective, est axée sur FIDA13. La section III a pour objet de rendre compte au Conseil d'administration de la mise en œuvre de la Politique en matière de reclassement.
2. L'annexe I présente les notes attribuées aux pays en 2024, par région, et les montants affectés par pays pour FIDA13 (2025-2027). Y figurent également les montants indicatifs alloués par pays au titre du MARE.
3. On trouvera à l'annexe II une description détaillée des évaluations de la performance du secteur rural pour le cycle de FIDA13, correspondant aux critères d'évaluation tels que définis dans le document « SAFP: formule de calcul et procédures »<sup>1</sup>. Ces évaluations sont prises en compte dans le calcul des notes de performance du secteur rural utilisées pour noter la performance des pays. Ces notes servent au calcul de la note de performance des pays et des montants affectés par pays.

## I. Mise en œuvre du SAFP et du MARE dans le cadre de FIDA12 (2022-2024)

4. **Généralités.** Lors d'une session extraordinaire du Conseil d'administration tenue en février 2022, la direction a présenté une liste des pays ayant accès aux ressources relevant du SAFP et du MARE au titre de FIDA12. Elle a également communiqué les montants affectés au titre du SAFP à chaque pays et les montants indicatifs des ressources du MARE accessibles aux pays admissibles en fonction de la demande. En ce qui concerne FIDA12, la direction a pris un certain nombre d'engagements portant sur la part des ressources de base affectée à l'Afrique, à l'Afrique subsaharienne, aux pays à faible revenu (PFR) et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), ainsi qu'aux pays présentant des situations de fragilité. Ces engagements, qui s'appliquaient à la part des ressources allouée dès le début de FIDA12, ont tous été respectés<sup>2</sup>.
5. Le cycle de FIDA12 s'achèvera à la fin de 2024. Les paragraphes suivants rendent compte de la mise en œuvre de FIDA12, des opérations de réaffectation de ressources qui ont eu lieu et de l'utilisation effective des ressources à la fin du cycle<sup>3</sup>.
6. **Programme de prêts et dons de FIDA12.** Au début du cycle, le montant du programme de prêts et dons au titre de FIDA12 s'élevait à 3,5 milliards d'USD. Tout au long du cycle de reconstitution, la direction a tenu informé le Conseil d'administration de l'état des contributions reçues au titre de FIDA12<sup>4</sup> et, en

<sup>1</sup> Voir le document EB 2017/120/R.2.

<sup>2</sup> Voir le document EB 2022/S12/R.2.

<sup>3</sup> L'analyse de la mise en œuvre de FIDA12 date du 18 novembre.

<sup>4</sup> Informations actualisées sur le niveau soutenable du programme de prêts et dons de FIDA12 (EB 2021/133/R.13 et EB 2022/136/R.10/Rev.1). Le 14 juillet 2022, compte tenu du niveau de mobilisation des ressources pour FIDA12, il subsistait un déficit de 23,4 millions d'USD par rapport aux crédits nécessaires au titre du programme de prêts et dons

décembre 2023<sup>5</sup>, il a été indiqué au Conseil d'administration que le montant global du programme de prêts et dons pour FIDA12 devait être revu à la baisse, à 3,354 milliards d'USD, pour refléter le niveau réel des contributions et des ressources mobilisées au titre de prêts concessionnels de partenaires. Cette réduction n'a pas eu d'effet sur le montant des ressources disponibles pour les pays où des projets d'investissement, approuvés ou planifiés, étaient déjà prévus.

7. Au cours du cycle de FIDA12, deux autres facteurs ont eu une incidence sur la répartition des ressources au sein du programme de prêts et dons. Le premier est le fait que deux pays qui avaient accès aux prêts du FIDA au début du cycle sont devenus admissibles aux financements au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). Cette évolution a conduit à l'utilisation de la réserve au titre du CSD, créée spécifiquement à cette fin dans le cadre de FIDA12, et donc à une augmentation des ressources relevant du CSD comparativement au montant initialement prévu pour FIDA12 (comme indiqué dans le tableau 1). Le deuxième facteur concerne les diverses réaffectations opérées en matière de ressources de base et de ressources empruntées. Afin d'optimiser les ressources mises à disposition par le FIDA, et conformément aux pratiques en usage lors des cycles précédents, la direction a procédé à des réaffectations lorsque le besoin s'en faisait sentir. Ainsi, dans le respect de la viabilité financière du Fonds, des réorientations mineures concernant les différentes sources de financement du programme de prêts et dons ont eu lieu.
8. Ces réorientations au sein du programme de prêts et dons figurent dans le tableau 1, qui présente: i) le montant et la composition du programme de prêts et dons de FIDA12 au début du cycle; ii) le montant des ressources résultant de la réduction opérée fin 2023; iii) la composition finale à la suite des réorientations de ressources réalisées en 2024; iv) le montant prévu des ressources mises à disposition en décembre 2024. Au moment de la rédaction du présent document, il est prévu que le FIDA mette à disposition 99% du total du programme de prêts et dons de FIDA12, 100% de ses ressources de base et 98% des ressources relevant du MARE.

Tableau 1

**Montant et composition du programme de prêts et dons de FIDA12 au cours du cycle et montant prévu des ressources mises à disposition**

(En millions d'USD)

Source de financement	Composition initiale du programme de prêts et dons	Programme de prêts et dons (2023)	Programme de prêts et dons (2024)	Programme de prêts et dons (prévision)	Pourcentage de réalisation (prévision)
Prêts relevant du SAFF	1 860	1 836	1 847	1 846	100
CSD	425	434	432	432	100
MARE	1 091	1 042	1 042	1 025	98
Dons ordinaires	75	40	32	32	100
Réserve au titre du CSD	50	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>3 501</b>	<b>3 354</b>	<b>3 354</b>	<b>3 336</b>	<b>99</b>

9. **Mise à disposition des ressources de base du FIDA (SAFF et CSD).** Au début du cycle de FIDA12, 66 pays remplissaient les conditions d'accès aux ressources relevant du SAFF ou du CSD: 24 PFR et 42 PRITI. Depuis, deux pays ayant accès aux ressources de base du FIDA ont rejoint la catégorie des pays admis à bénéficier d'un financement au titre de FIDA12: la Somalie (au titre du CSD) et la Zambie (au titre du SAFF). Le nombre total de pays reste ainsi inférieur à la limite de 80 fixée.

actualisé (3,5 milliards d'USD). De nouvelles contributions sont actuellement recherchées auprès d'autres États membres.

<sup>5</sup> EB 2023/140/R.10.

En ce qui concerne le volume total des ressources de base allouées sur toute la durée du cycle de FIDA12, le montant prévu des ressources relevant du SAFF et du CSD approuvées entre 2022 et 2024 s'élève à 2,27 milliards d'USD. Les variations observées dans la répartition des fonds sont dues au fait que certains pays ont rendu des ressources disponibles et que d'autres pays ont fait l'objet d'une réaffectation de ressources, conformément aux pratiques habituelles. Cette évolution est illustrée dans le tableau 2.

Tableau 2

**Ressources de base disponibles au début de FIDA12 et montant prévu des prêts et dons approuvés, par division régionale**

Division régionale	Montant des ressources initialement affectées			Montant prévu des prêts et dons approuvés		
	Nombre de pays	En millions d'USD	%	Nombre de pays	En millions d'USD	%
Division Asie et Pacifique (APR)	14	592,2	26	12	556,2	24
Division Afrique orientale et australe (ESA)	16	705,3	31	17	829,6	36
Division Amérique latine et Caraïbes (LAC)	4	52,0	2	4	67,0	3
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (NEN)	10	259,0	11	7	180,5	8
Division Afrique de l'Ouest et du Centre (WCA)	22	663,0	29	21	645,6	28
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>2 271,6</b>	<b>100</b>	<b>61</b>	<b>2 278,8</b>	<b>100</b>

Tableau 3

**Fonds relevant du SAFF et du CSD disponibles au début de FIDA12 et montant prévu des prêts et dons approuvés, par catégorie de revenu**

Catégorie de revenu	Montant des ressources initialement affectées			Montant prévu des prêts et dons approuvés		
	Nombre de pays	En millions d'USD	%	Nombre de pays	En millions d'USD	%
PFR	24	957,7	42	21	931,6	41
PRITI	42	1 313,9	58	40	1 347,2	59
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>2 271,6</b>	<b>100</b>	<b>61</b>	<b>2 278,8</b>	<b>100</b>

10. **Mise à disposition de ressources empruntées.** Le MARE a été mis en œuvre pour la première fois lors de FIDA12. Au début du cycle, 48 pays<sup>6</sup> étaient admissibles aux ressources du MARE et avaient manifesté leur volonté d'y accéder: 8 PFR, 28 PRITI et 12 pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS). Depuis, un autre pays admissible aux ressources du MARE a été ajouté à la liste des pays établie pour FIDA12. La réduction du nombre de pays accédant aux ressources relevant du MARE s'explique notamment par l'évolution du contexte économique international et de la situation budgétaire des pays, par la décision des pays de programmer des opérations en utilisant uniquement les ressources qui leur sont affectées au titre du SAFF, et par la situation propre à chaque pays. En outre,

<sup>6</sup> Au total, 52 pays étaient considérés comme étant admis à bénéficier d'un financement au titre du MARE avant le début du cycle. Peu de temps après, certains ont été retirés de la liste des pays admissibles, en raison de problèmes liés au surendettement, de l'établissement d'un gouvernement de fait ou d'un changement de cap des autorités publiques. Comme le montre le tableau 1, les ressources du MARE affectées à ces pays ont été utilisées en 2023 pour réduire le volume des ressources relevant du MARE inclus dans le programme de prêts et dons de FIDA12. C'est pourquoi les quatre pays en question et les montants associés n'ont pas été pris en compte dans l'analyse présentée dans cette section.

l'accès aux ressources relevant du MARE étant conditionné par la solvabilité du pays et par son profil de risque, l'admissibilité de certains pays a pu varier au cours du cycle. En fin de cycle, il est prévu que 32 pays accèdent aux ressources relevant du MARE: 6 PFR, 20 PRITI et 6 PRITS.

11. Au moment de la rédaction du présent document<sup>7</sup>, il est prévu que le montant total des ressources relevant du MARE approuvées s'élève à 1 025 millions d'USD, répartis entre 32 pays (6 PFR, 20 PRITI et 6 PRITS). Le tableau 4 présente la répartition du total des ressources relevant du MARE par division régionale et par catégorie de revenu. Les variations observées dans la répartition des fonds sont dues au fait que certains pays ont rendu des ressources disponibles et que d'autres pays ont fait l'objet d'une réaffectation de ressources, conformément aux pratiques habituelles.

Tableau 4

**Répartition des fonds relevant du MARE à la fin de FIDA12, par région et par catégorie de revenu**

Division régionale	Montant des ressources initialement affectées			Montant prévu des prêts et dons approuvés		
	Nombre de pays	En millions d'USD	%	Nombre de pays	En millions d'USD	%
APR	13	434,1	42	6	416,5	41
ESA	7	52,5	5	7	57,5	6
LAC	10	278,7	27	6	182,0	18
NEN	9	160,7	15	6	154,8	15
WCA	9	116,5	11	7	214,6	21
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>1 042,4</b>	<b>100</b>	<b>32</b>	<b>1 025,3</b>	<b>100</b>

Catégorie de revenu	Montant des ressources initialement affectées			Montant prévu des prêts et dons approuvés		
	Nombre de pays	En millions d'USD	%	Nombre de pays	En millions d'USD	%
PFR	8	63,5	6	6	49,7	5
PRITI	28	477,1	46	20	573,2	56
PRITS	12	501,8	48	6	402,5	39
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>1 042,4</b>	<b>100</b>	<b>32</b>	<b>1 025,3</b>	<b>100</b>

12. FIDA12 a été le premier cycle de reconstitution des ressources au cours duquel le MARE a été appliqué. Lors de ce cycle, la direction a tiré plusieurs enseignements importants de nature à éclairer la mise en œuvre du MARE à l'avenir, y compris dans le cadre de FIDA13. Si l'on compare le nombre de pays qui étaient admis à bénéficier des ressources du MARE dans le cadre de FIDA12 au nombre de pays qui ont effectivement absorbé ces fonds, on constate que la demande de ressources du MARE semble plus instable que la demande de ressources de base du FIDA. Comme il l'a fait lors de FIDA12, le FIDA fera preuve de souplesse dans la gestion des ressources relevant du MARE, en mettant en balance les ressources disponibles et la demande de fonds.
13. Il semble que la décision d'emprunter des ressources relevant du MARE ait aussi été conditionnée par l'évolution du contexte macroéconomique et de la situation politique des pays. À l'avenir, les équipes de pays du FIDA devront maintenir des relations étroites avec les emprunteurs pour gérer les risques liés à ce type de changements à l'échelle nationale.
14. En ce qui concerne les autres facteurs, le montant des ressources relevant du MARE auxquelles un pays peut accéder ne semble pas avoir d'incidence sur le niveau d'utilisation de ces fonds par les partenaires nationaux. Lorsque des ressources

<sup>7</sup> Le 18 novembre 2024.

additionnelles sont disponibles, les ressources additionnelles mises à disposition au titre du MARE font l'objet d'une forte demande.

15. **Exécution du programme de prêts et dons de FIDA12.** Cette section présente une synthèse des opérations de FIDA12, pour chacune de ses trois sources de financement (prêts relevant du SAFF, dons au titre du CSD, et MARE). Comme indiqué dans le tableau 5, le FIDA prévoit de réaliser 99% du programme de prêts et dons de FIDA12.

Tableau 5

**Opérations de FIDA12, par source de financement**

(En millions d'USD)

<i>Source de financement</i>	<i>Programme de prêts et dons (octobre 2024)</i>	<i>Programme de prêts et dons de FIDA12 (prévision)</i>	<i>Pourcentage de réalisation du programme de prêts et dons de FIDA12 (prévision)</i>
Prêts relevant du SAFF	1 847	1 846	100
CSD	432	432	100
MARE	1 042	1 025	98
Dons ordinaires	32	32	100
Réserve au titre du CSD	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 354</b>	<b>3 336</b>	<b>99</b>

16. Le montant des ressources approuvées par région et par catégorie de revenu est présenté dans le tableau 6, qui fournit aussi une comparaison entre le montant des ressources allouées au début du cycle et le montant prévu des ressources approuvées. D'ici à la fin de FIDA12, il est prévu qu'un total de 3,3 milliards d'USD soit réparti entre 67 pays: 21 PFR, 40 PRITI et 6 PRITS. Les régions Asie et Pacifique et Afrique orientale et australe sont celles qui absorbent le plus de ressources de base et de ressources empruntées, suivies par les régions Afrique de l'Ouest et du Centre, Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe, et Amérique latine et Caraïbes. La part des ressources globales (ressources de base et fonds relevant du MARE) allouée à chaque région ne connaît que de légères variations au cours de FIDA12 (au maximum 4 points de pourcentage, comme indiqué dans le tableau 6). On observe une stabilité similaire dans les ressources ventilées par catégorie de revenu.

Tableau 6

Répartition des ressources de base et des fonds relevant du MARE à la fin de FIDA12, par région et par catégorie de revenu\*

Division régionale	Montant des ressources initialement affectées			Montant prévu des prêts et dons approuvés		
	Nombre de pays	En millions d'USD	%	Nombre de pays	En millions d'USD	%
APR	15	1 026,3	31	13	972,6	29
ESA	16	757,8	23	17	887,1	27
LAC	11	330,7	10	7	249,0	8
NEN	14	419,7	13	9	335,3	10
WCA	22	779,5	24	21	860,2	26
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>3 314,0</b>	<b>100</b>	<b>67</b>	<b>3 304,2</b>	<b>100</b>

Catégorie de revenu	Montant des ressources initialement affectées			Montant prévu des prêts et dons approuvés		
	Nombre de pays	En millions d'USD	%	Nombre de pays	En millions d'USD	%
PFR	24	1 021,2	31	21	981,3	30
PRITI	42	1 791,0	54	40	1 920,4	58
PRITS	12	501,8	15	6	402,5	12
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>3 314,0</b>	<b>100</b>	<b>67</b>	<b>3 304,2</b>	<b>100</b>

\* La différence entre le total des prêts et dons approuvés indiqué dans le tableau 6 et le montant des opérations prévues figurant dans le tableau 5 s'explique par le fait que le tableau 6 ne tient pas compte des fonds issus du programme de dons ordinaires.

## II. Mise en œuvre du SAFF et du MARE dans le cadre de FIDA13 (2025-2027)

17. **SAFF, MARE et contributions additionnelles de base pour le climat.** Le SAFF et le MARE resteront les deux principaux mécanismes de répartition des ressources pour les prêts au secteur public dans le cadre de FIDA13. Le SAFF sera utilisé pour déterminer les allocations par pays au titre des ressources de base pour les PFR et les PRITI. Les ressources mises à disposition par l'intermédiaire du MARE, quant à elles, seront accessibles aux PFR, aux PRITI et aux PRITS répondant aux conditions requises. En outre, dans le cadre de FIDA13, le Fonds a également institué des contributions additionnelles pour le climat, en tant que nouvelle forme de contributions additionnelles volontaires aux ressources de base du Fonds, lesquelles seront réparties au moyen de la formule et de l'approche du SAFF<sup>8</sup>.
18. **Engagements pris au titre de FIDA13 concernant la répartition des ressources.** Dans le cadre de FIDA13<sup>9</sup>, le Fonds s'est engagé à continuer à affecter 100% des ressources de base aux PFR et aux PRITI. Des engagements ont également été pris concernant la part des ressources de base à allouer par l'intermédiaire du SAFF aux différents groupes de pays, afin qu'un maximum de ressources aille à celles et ceux qui en ont le plus besoin:
- Mesure contrôlable 10:** affecter au moins 30% des ressources de base aux pays présentant des situations de fragilité (sur le fondement de la liste de pays en situation de fragilité ou de conflit établie par la Banque mondiale pour l'année 2024).
  - Mesure contrôlable 28:** porter la part de fonds destinés aux PFR à 45% des ressources de base. Continuer à allouer 100% des ressources de base aux PFR et aux PRITI, dont, en principe, 60% à l'Afrique et 55% à l'Afrique subsaharienne, et veiller en parallèle à ce que les PRITS puissent recevoir

<sup>8</sup> Voir le document GC 47/L.5, annexe VII.

<sup>9</sup> Voir le document GC 47/L.5, annexe I.

entre 11 et 20% du programme de prêts et dons de FIDA13 grâce à l'utilisation de ressources empruntées.

19. **Volume et composition du programme de prêts et dons de FIDA13.** Le programme de prêts et dons de FIDA13 s'élève à 3,405 milliards d'USD; sa composition est indiquée dans le tableau 7. Les projets d'investissement du FIDA (c'est-à-dire ses opérations souveraines) seront financés par des dons au titre du CSD, des prêts relevant du SAFF, des dons au titre du CSD financés par des contributions additionnelles pour le climat, des prêts financés par des contributions additionnelles pour le climat et des financements relevant du MARE. Au niveau des pays, les allocations au titre du SAFF et les allocations de contributions additionnelles de base pour le climat (prêts et dons au titre du CSD) ainsi que les montants indicatifs des allocations par pays au titre du MARE décrits dans le présent additif et présentés à l'annexe I ont été établis à partir des volumes de ressources exposés dans le tableau 7.

Tableau 7

**Volume et composition du programme de prêts et dons de FIDA13**  
(En millions d'USD)

<i>Catégorie de ressources</i>	<i>Montant pour FIDA13</i>	<i>Programme de prêts et dons de FIDA12 – 2023</i>
Dons au titre du CSD	435	434
Prêts relevant du SAFF	1 873	1 836
Dons au titre du CSD financés par des contributions additionnelles pour le climat	20	-
Prêts financés par des contributions additionnelles pour le climat	55	-
Financements relevant du MARE	857	1 042
Dons ordinaires	50	40
Réserve au titre du CSD	25	-
Secteur privé	90	-
<b>Total</b>	<b>3 405</b>	<b>3 354</b>

20. **Pays ayant accès aux ressources de FIDA13.** Comme convenu lors de la Consultation sur FIDA13, les principes de sélection des pays ont été appliqués, et le nombre de pays qui auront accès à de nouveaux financements au cours du cycle reste limité à 80 au maximum. Les critères de sélection des pays garantissent la préparation de ces derniers et renforcent l'efficacité de l'utilisation des ressources du FIDA. Au nombre de trois, ces critères concrets sont les suivants: l'orientation stratégique (une stratégie de pays valide est disponible au début du cycle); la capacité d'absorption (toutes les opérations en cours depuis plus d'un an doivent avoir décaissé des fonds au moins une fois au cours des 18 mois précédents); et l'appropriation (aucun prêt approuvé n'est en attente de signature depuis plus de 12 mois). À la suite de l'application des critères de sélection des pays, l'accès aux ressources de FIDA13 a été ouvert à 22 PFR, 39 PRITI et 19 PRITS; la répartition par région et catégorie de revenu est présentée dans le tableau 8.

Tableau 8

**Liste des pays pour FIDA13, par région et catégorie de revenu**

<i>Région</i>	<i>Catégorie de revenu</i>			<i>Total</i>
	<i>PFR</i>	<i>PRITI</i>	<i>PRITS</i>	
Asie et Pacifique	0	11	4	15
Afrique orientale et australe	9	7	1	17
Amérique latine et Caraïbes	0	2	9	11
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	2	8	4	14
Afrique de l'Ouest et du Centre	11	11	1	23
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>39</b>	<b>19</b>	<b>80</b>

21. **Respect des engagements pris au titre de FIDA13 concernant la répartition des ressources. L'ensemble des engagements pris au titre de FIDA13 s'agissant de l'allocation des ressources de base aux PFR et aux PRITI, aux PFR, aux pays d'Afrique, aux pays d'Afrique subsaharienne et aux pays présentant des situations de fragilité ont été tenus.** Les informations correspondantes sont indiquées dans le tableau 9. Pour ce qui concerne l'engagement de permettre aux **PRITS** de recevoir entre 11 et 20% du programme de prêts et dons de FIDA13 par l'intermédiaire du MARE, ces pays pourraient, compte tenu des **montants indicatifs des allocations au titre du MARE** fournis à l'annexe I, **accéder actuellement à 15% du programme de prêts et dons de FIDA13.**

Tableau 9

**Résultats au regard des engagements pris au titre de FIDA13 concernant la répartition des ressources de base**

<i>Groupes de pays</i>	<i>FIDA13</i>	
	<i>Engagement tenu</i>	<i>% de l'objectif</i>
PFR et PRITI	Oui	100%
PFR	Oui	45%
Afrique	Oui	≥60%
Afrique subsaharienne	Oui	≥55%
Pays présentant des situations de fragilité	Oui	≥30%

22. **Facteurs influant sur la répartition des ressources au niveau des pays pour FIDA13.** Trois principaux éléments<sup>10</sup> déterminent le volume de ressources disponibles au niveau des différents pays pour le cycle de FIDA13: le volume de ressources disponibles, le nombre de pays ayant accès à ces ressources, et l'engagement pris par le Fonds pendant le processus de reconstitution des ressources concernant les allocations de ressources aux PFR. Ces différents éléments, individuellement et par leurs effets combinés, influent sur les ressources en valeur absolue au niveau des pays.
23. Le premier élément, à savoir le **volume de ressources disponibles**, est présenté dans le tableau 7.
24. **Nombre de pays.** Quatre-vingts pays auront la possibilité d'accéder aux ressources de FIDA13. Au début du cycle de FIDA12, l'accès aux ressources avait été ouvert à 78 pays. L'écart entre les chiffres globaux est faible, mais on observe des variations importantes entre les nombres de pays pouvant accéder aux différentes sources de fonds. Dans le cadre de FIDA12, le nombre de PFR, de PRITI et de petits États qui pouvaient accéder aux ressources de base était de 66, contre 62 pour FIDA13<sup>11</sup>. Cette diminution s'explique par des changements de classification au regard du revenu pendant le cycle (par exemple, deux PRITI ont rejoint les PRITS); par ailleurs, certains pays n'ont pas été considérés comme prioritaires pour FIDA13, soit parce que les conditions au niveau du pays ne permettent pas de lui affecter des ressources, soit parce que l'accent sera mis dans le cadre de FIDA13 sur l'exécution des opérations approuvées lors de FIDA12.

<sup>10</sup> S'agissant des ressources réparties au moyen de la formule et de l'approche du SAFF, les valeurs associées à chacune des variables de la formule pour chaque pays auront également une incidence sur les ressources obtenues, à la fois au niveau des différents pays et, collectivement, pour tous les pays qui ont accès aux ressources.

<sup>11</sup> La Politique du FIDA en matière de reclassement, au titre de son premier pilier, prévoit des dispositions spéciales pour les petits États pour leur permettre d'accéder aux ressources concessionnelles du Fonds. À cet égard, la liste des pays pouvant accéder aux ressources de base dans le cadre de FIDA13 comprend les Tonga. Les Tonga sont un PRITS, mais également un petit État; conformément à l'évaluation de son niveau d'endettement actuel, le pays peut se voir allouer des ressources du FIDA sous forme de dons (au titre du CSD).

25. En étudiant cette liste de plus près, et en considérant en particulier les pays pouvant bénéficier du CSD, on constate que le nombre de pays pouvant recevoir des dons au titre du CSD dans le cadre de FIDA13 est passé à 19, contre 15 dans le cadre de FIDA12. Par ailleurs, certains de ces pays ne figuraient pas sur la liste pour FIDA12, ou n'étaient pas admis à bénéficier du CSD lors de ce cycle. La conjugaison d'un volume stable de ressources allouées au titre du CSD et d'une augmentation du nombre de pays y ayant accès, parallèlement aux modifications dans la composition de la liste des pays admis à bénéficier du CSD, débouche sur une diminution globale des ressources allouées individuellement aux pays bénéficiaires du CSD.
26. S'agissant des pays qui ont accès à des prêts relevant du SAFF, on constate une évolution notable des ressources et du nombre de pays qui peuvent en bénéficier. Conformément à l'engagement pris au titre de FIDA13 d'allouer 45% des ressources de base du Fonds à des PFR, le volume global de ressources destinées à ce groupe a augmenté par rapport à FIDA12. Cependant, le nombre de PFR ayant accès à des prêts relevant du SAFF passera de 12 durant FIDA12 à 9 durant FIDA13<sup>12</sup>. L'augmentation des ressources et la diminution du nombre de pays pouvant y accéder débouchent sur un accroissement du volume de fonds alloué à chaque PFR bénéficiant de prêts relevant du SAFF.
27. À l'inverse, **l'augmentation des ressources de base allouées aux PFR dans le cadre de FIDA13** entraîne une diminution du volume de ressources de base accessibles aux PRITI. C'est particulièrement vrai pour les PRITI ayant accès aux prêts relevant du SAFF. Si le nombre de PRITI empruntant des ressources au titre du SAFF a baissé (34 pays pour FIDA13, contre 39 pour FIDA12), la diminution des ressources et certains changements apportés à la composition de la liste des pays ont conduit, pour plusieurs PRITI ayant accès aux prêts du SAFF au titre de FIDA13, à une réduction des ressources disponibles au niveau des pays par rapport au cycle précédent.
28. S'agissant du MARE, 45 pays satisfont aux critères d'admissibilité du MARE<sup>13</sup> pour FIDA13, contre 52 pays au début de FIDA12. Compte tenu du volume total de ressources disponibles au titre du MARE pour FIDA13, le montant accessible par pays augmente pour certains, tandis que, pour d'autres, il s'affiche en baisse par rapport au cycle précédent. Cette baisse est compensée par un niveau de concessionnalité supérieur à celui de FIDA12, qui se matérialise à la fois par le poids du SAFF par rapport au MARE (le SAFF représentait environ 68% du programme de prêts et dons durant FIDA12, contre 70% pour FIDA13), et par une optimisation accrue de l'offre concessionnelle du FIDA (56% pour FIDA12, contre 60% pour FIDA13).
29. **Répartition globale des ressources du SAFF et du MARE.** Les tableaux 10 et 11 illustrent la répartition globale des ressources de FIDA13 par région et par catégorie de revenu pour le SAFF (en incluant les contributions additionnelles pour le climat/compléments de financement pour le climat) et les ressources du MARE. Si l'on combine les ressources de base (SAFF et contributions additionnelles pour le climat/compléments de financement pour le climat) et les ressources du MARE, on constate que les PRITI reçoivent 51% du montant total des ressources, suivis des PFR (34%) et des PRITS (15%). En ce qui concerne la répartition par région, la plus

<sup>12</sup> Cette diminution est due au fait que certains PFR qui figuraient sur la liste de FIDA12 n'ont pas été inscrits sur celle de FIDA13, et que certains PFR qui avaient accès à des prêts relevant du SAFF lors de FIDA12 sont désormais admis à bénéficier du CSD durant FIDA13.

<sup>13</sup> Outre les critères de sélection qui s'appliquent à l'ensemble des pays accédant aux ressources du FIDA dans le cadre de FIDA13, les pays souhaitant bénéficier du MARE doivent répondre à un critère d'admissibilité supplémentaire, fondé sur leur niveau d'endettement. D'autres principes régissent l'accès aux ressources empruntées au titre du MARE: i) l'offre de ressources empruntées; ii) les limites par pays établies en fonction des risques; iii) les conditions de financement différenciées; iv) l'accès fondé sur la demande (EB 2021/134/INF.2).

grande part revient à la région Asie et Pacifique (30%), suivie de l’Afrique orientale et australe (27%) et de l’Afrique de l’Ouest et du Centre (24%).

Tableau 10

**Montant total des ressources initiales allouées au titre de FIDA13 (SAFP, contributions additionnelles pour le climat et MARE), par région**  
(En millions d’USD)

Région	Montant pour FIDA13	%
Asie et Pacifique	966	30
Afrique orientale et australe	879	27
Amérique latine et Caraïbes	251	8
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	362	11
Afrique de l’Ouest et du Centre	781	24
<b>Sous-total</b>	<b>3 240</b>	<b>100</b>
Réserve au titre du CSD	25	-
<b>Total</b>	<b>3 265</b>	<b>-</b>

Tableau 11

**Montant total des ressources initiales allouées au titre de FIDA13 (SAFP, contributions additionnelles pour le climat et MARE), par catégorie de revenu**  
(En millions d’USD)

Catégorie de revenu	Montant pour FIDA13	%
PFR	1 091	34
PRITI	1 653	51
PRITS	494	15
<b>Sous-total</b>	<b>3 240</b>	<b>100</b>
Réserve au titre du CSD	25	-
<b>Total</b>	<b>3 265</b>	<b>-</b>

30. Les sections qui suivent décrivent la répartition des ressources pour chaque source de financement (SAFP, contributions additionnelles de base pour le climat et MARE), ainsi que les raisons particulières sous-tendant cette répartition.
31. **Mise en œuvre du SAFP dans le cadre de FIDA13.** S’agissant des 62 pays<sup>14</sup> admis à bénéficier des ressources du SAFP (prêts relevant du SAFP et CSD) dans le cadre de FIDA13, les montants alloués à chaque pays ont été établis suivant la formule de calcul du SAFP. Conformément à l’approche retenue pour le SAFP, les allocations minimales et maximales ont également été appliquées<sup>15</sup>. La répartition par région qui en résulte est présentée au tableau 12. Le tableau 13 illustre la répartition par catégorie de revenu, mettant en lumière que 45% des ressources de base sont destinées aux PFR conformément à l’engagement pris au titre de FIDA13.

<sup>14</sup> La Politique du FIDA en matière de reclassement, au titre de son premier pilier, prévoit des dispositions spéciales pour les petits États pour leur permettre d’accéder aux ressources concessionnelles du Fonds. À cet égard, la liste des pays pouvant accéder aux ressources de base dans le cadre de FIDA13 comprend les Tonga. Les Tonga sont un PRITS, mais également un petit État; conformément à l’évaluation de son niveau d’endettement actuel, le pays peut se voir allouer des ressources du FIDA sous forme de dons (au titre du CSD).

<sup>15</sup> Les allocations minimales sont fixées à 4,5 millions d’USD, tandis que le volume maximal de ressources auquel chaque pays peut prétendre équivaut à 5% du volume total de ressources disponibles pour les opérations souveraines. Ces chiffres sont conformes à l’approche et à la méthodologie retenues pour le SAFP, telles qu’approuvées par le Conseil d’administration en 2017.

Tableau 12  
**Allocations au titre du SAFP pour FIDA13, par région**  
 (En millions d'USD)

<i>Division régionale</i>	<i>Millions d'USD</i>	<i>Part des ressources de base traditionnelles (%)</i>
APR	565,86	25
ESA	792,42	34
LAC	32,44	1
NEN	237,36	10
WCA	679,92	29
<b>Total</b>	<b>2 308</b>	<b>100</b>

Tableau 13  
**Allocations au titre du SAFP pour FIDA13, par catégorie de revenu**  
 (En millions d'USD)

<i>Catégorie de revenu</i>	<i>Montant pour FIDA13</i>	<i>Pourcentage pour FIDA13</i>
PFR	1 039	45
PRITI	1 264	55
<b>Total</b>	<b>2 308*</b>	<b>100</b>

\* Ce montant total comprend 4,5 millions d'USD destinés aux Tonga. Bien que le pays soit classé dans la catégorie des PRITS, en tant que petit État, il peut accéder aux ressources de base et est actuellement admis à bénéficier des ressources du CSD.

32. Pour cinq pays (tableau 14), la direction a proposé de plafonner les allocations établies au moyen de la formule de calcul au volume de ressources que ces pays ont reçu durant FIDA12, en s'appuyant sur les éléments suivants: i) capacité potentielle d'absorption du pays; et/ou ii) taille et/ou performance du portefeuille en cours dans le pays, où une approche de consolidation est jugée plus opportune qu'une expansion du portefeuille.

Tableau 14  
**Allocations plafonnées proposées pour FIDA13**  
 (En millions d'USD)

<i>Région</i>	<i>Pays</i>	<i>Allocation calculée avec application de la formule</i>	<i>Montant plafonné</i>
Afrique de l'Ouest et du Centre	Burkina Faso	83,8	58,2
Afrique de l'Ouest et du Centre	République démocratique du Congo	88,6	40,8
Afrique de l'Ouest et du Centre	Mali	62,1	49,2
Afrique de l'Ouest et du Centre	Niger	108,7	80,4
Afrique orientale et australe	Soudan du Sud	15,8	10,0

33. **Contributions additionnelles de base pour le climat/compléments de financement pour le climat.** Les contributions additionnelles de base pour le climat seront mises en œuvre pour la première fois au cours de la période couverte par FIDA13. Ces contributions additionnelles permettront de renforcer la prévisibilité des financements climatiques et de favoriser leur intégration dans les programmes ordinaires du FIDA dès leur conception, sous forme de compléments de financement pour le climat alloués selon la formule et l'approche du SAFP<sup>16</sup>. Les contributions additionnelles de base pour le climat sont exclusivement destinées au financement des activités liées au climat, telles que classées suivant les méthodes

<sup>16</sup> GC 47/L.5.

des banques multilatérales de développement (BMD). Ces compléments de financement pour le climat seront mis à disposition suivant les modalités et conditions de financement habituelles de chaque pays, y compris pour les pays qui ont droit à des dons au titre du CSD. Les contributions additionnelles de base pour le climat appuieront des activités d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ces changements, pour autant qu'elles relèvent à 100% du financement climatique suivant les méthodes des BMD. Cette forme de financement de l'action climatique viendra s'ajouter à la cible de 45% fixée pour le programme de prêts et dons, à savoir la part de financement de l'action climatique que le FIDA s'est engagé à respecter dans le cadre de FIDA13.

34. Le volume des compléments de financement pour le climat s'établit à 75 millions d'USD, reflétant le volume des contributions additionnelles pour le climat reçues à ce jour et le volume minimum anticipé des contributions à venir<sup>17</sup>. Dans la mesure où les contributions additionnelles de base pour le climat sont allouées suivant la même approche que celle appliquée aux autres ressources de base du FIDA destinées aux opérations souveraines, elles sont divisées en deux catégories: les prêts (55 millions d'USD) et les dons au titre du CSD (20 millions d'USD). Ces ressources ont été réparties entre les pays admissibles aux ressources de base au moyen de la formule de calcul du SAFP (62 pays). Le montant minimal par pays des contributions additionnelles pour le climat a été fixé à 0,8 million d'USD, afin de faciliter la programmation. La répartition par région et par catégorie de revenu qui en résulte est présentée aux tableaux 15 et 16.

Tableau 15

**Répartition des contributions additionnelles pour le climat dans le cadre de FIDA13, par région**  
(En millions d'USD)

Région	Montant pour FIDA13	Part (%)
Asie et Pacifique	19,2	26
Afrique orientale et australe	21,0	28
Amérique latine et Caraïbes	1,6	2
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	9,8	13
Afrique de l'Ouest et du Centre	23,1	31
<b>Total</b>	<b>75,0</b>	<b>100</b>

Tableau 16

**Répartition des contributions additionnelles pour le climat dans le cadre de FIDA13, par catégorie de revenu**  
(En millions d'USD)

Catégorie de revenu	Montant pour FIDA13	Part (%)
PFR	28,0	37
PRITI	46,2	62
<b>Total</b>	<b>75,0*</b>	<b>100</b>

\* Ce total comprend 800 000 USD destinés aux Tonga. Bien que le pays soit classé dans la catégorie des PRITS, en tant que petit État, il peut accéder aux ressources de base et est actuellement admis à bénéficier des ressources du CSD.

35. **Mise en œuvre du MARE dans le cadre de FIDA13.** L'accès aux **ressources empruntées**, lui, se fera en fonction de la demande et conformément aux principes énoncés dans le document de présentation du MARE approuvé par le Conseil d'administration à sa session d'avril 2021. Sur la base des critères de sélection et d'admissibilité, 45 des 80 pays bénéficiaires de FIDA13 sont admissibles au titre du MARE. Parmi ces pays, 5 sont des PFR, 22 sont des PRITI et

<sup>17</sup> Si les contributions anticipées ne se matérialisent pas, les volumes seront réduits en cours de cycle.

18 sont des PRITS. Afin de pouvoir évaluer le montant total des ressources à la disposition des pays admis à bénéficier du MARE, la direction a élaboré un scénario de répartition des ressources du MARE, précisant les montants indicatifs par pays qui pourraient être alloués si tous les pays admissibles accédaient aux ressources disponibles. Ces montants indicatifs sont fournis pour faciliter la programmation et, pour l'heure, ne reflètent pas la demande confirmée des pays. La demande réelle des pays admissibles sera évaluée dans le cadre d'un processus complémentaire début 2025, afin d'arrêter le montant des enveloppes en fonction de la disponibilité et de la demande. Le volume maximal de ressources auquel tout pays peut prétendre (ressources de base et empruntées) a été pris en compte pour fixer ces montants indicatifs.

Tableau 17

**Liste des pays admissibles au MARE dans le cadre de FIDA13, par région et par catégorie de revenu**

<i>Région</i>	<i>Catégorie de revenu</i>			<i>Total par région</i>
	<i>PFR</i>	<i>PRITI</i>	<i>PRITS</i>	
<b>Asie et Pacifique</b>	0	6	3	9
<b>Afrique orientale et australe</b>	3	4	1	8
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	0	0	9	9
<b>Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe</b>	0	5	4	9
<b>Afrique de l'Ouest et du Centre</b>	2	7	1	10
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>45</b>

Tableau 18

**Répartition des ressources du MARE par région**

(En millions d'USD)

<i>Région</i>	<i>Montant pour FIDA13</i>	<i>Part (%)</i>
Asie et Pacifique	381,5	45
Afrique orientale et australe	65,5	8
Amérique latine et Caraïbes	217,0	25
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	115,0	13
Afrique de l'Ouest et du Centre	78,0	9
<b>Total</b>	<b>857,0</b>	<b>100</b>

Tableau 19

**Répartition des ressources du MARE par catégorie de revenu**

(En millions d'USD)

<i>Catégorie de revenu</i>	<i>Montant pour FIDA13</i>	<i>Part (%)</i>
PFR	25,0	3
PRITI	342,5	40
PRITS	489,5	57
<b>Total</b>	<b>857,0</b>	<b>100</b>

### III. Mise en œuvre de la Politique du FIDA en matière de reclassement

#### A. Introduction

36. Le Conseil d'administration a approuvé la Politique du FIDA en matière de reclassement<sup>18</sup> en septembre 2021. Cette politique se fonde sur le principe d'universalité et sur le mandat du FIDA, qui est d'aider ses États membres en développement, tout en concentrant ses efforts sur les populations rurales pauvres, vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire. Le reclassement repose fermement sur une démarche de recherche de consensus et de consultation avec les États membres, et est guidé par les critères fixés dans la politique et par les objectifs convenus afin de garantir une transparence totale. La politique, qui repose sur quatre piliers, précise la répartition des ressources financières du FIDA (premier pilier), ainsi que les conditions de financement et la tarification des ressources empruntées du FIDA (deuxième pilier). Les troisième et quatrième piliers définissent en détail les critères et le processus et traitent de l'éventualité d'une régression dans le développement socioéconomique d'un État membre du FIDA. Conformément à l'engagement pris dans la politique, les sections ci-dessous font état de sa mise en œuvre.

#### B. État d'avancement de la mise en œuvre par pilier

##### Pilier 1. Répartition des ressources financières du FIDA

37. Conformément à la politique, les ressources de base du FIDA sont entièrement allouées aux PFR et aux PRITI, et les prêts destinés aux PRITS sont financés à partir des ressources empruntées, qui sont gérées dans le cadre du MARE. Les PRITS bénéficient de 11% à 20% du montant total du programme de prêts et dons; la part estimée à ce stade pour FIDA12 est de 15%. Chaque année, la direction du FIDA rend compte au Conseil d'administration de l'état des sommes affectées, de la répartition des ressources entre les groupes de pays, ainsi que de l'évolution du revenu national brut par habitant des États membres au regard du seuil de revenu déclenchant un examen de reclassement<sup>19</sup>.

##### Pilier 2. Conditions de financement et tarification des ressources empruntées

38. Comme l'indique le deuxième pilier de la politique, les conditions de financement et la tarification du FIDA sont fixées pour lui permettre de recouvrer son coût d'emprunt et d'établir une différenciation entre les pays de différents groupes de revenus, tout en restant compétitif et attractif par rapport à d'autres sources de financement du développement. La différenciation des conditions de financement se traduit par l'adaptation des éléments de tarification ainsi que du délai de remboursement, du différé d'amortissement et de la prime d'échéance. La mise à jour de la tarification des prêts ordinaires<sup>20</sup> et la version révisée du Cadre d'emprunt intégré du FIDA<sup>21</sup> sont conformes aux dispositions de la politique.

##### Pilier 3. Trajectoire des PRITS atteignant le seuil de déclenchement de l'examen de reclassement

39. **Mise à jour des directives relatives aux programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP).** Après l'approbation de la politique, le FIDA a actualisé les directives et procédures applicables aux COSOP de façon à fournir des orientations aux équipes de pays sur l'élaboration de nouveaux COSOP pour les pays ayant dépassé le seuil de déclenchement d'un examen de reclassement

<sup>18</sup> EB 2021/133/R.5.

<sup>19</sup> EB 2022/137/R.3 et EB 2022/137/R.3/Add.1/Rev.2.

<sup>20</sup> EB 2023/138/R.7.

<sup>21</sup> EB 2023/138/R.8.

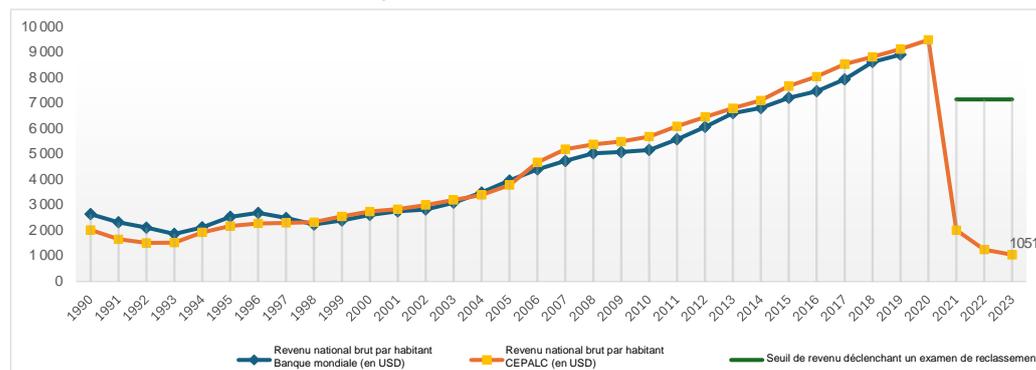
pendant trois années consécutives. Les directives peuvent être consultées sur le site Web du FIDA.

40. **Priorité aux évaluations de la stratégie et du programme de pays (ESPP).** Conformément à la politique, la direction a collaboré avec le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) afin de donner la priorité à la réalisation des ESPP relatives aux pays dont le revenu par habitant est supérieur pendant trois années consécutives au seuil de déclenchement d'un examen de reclassement. Cette démarche visait à assurer que, dans toute la mesure du possible et dans la limite des ressources disponibles, les nouveaux COSOP s'appuient sur les recommandations issues de ces évaluations. Dans son programme de travail pour 2023 et 2024, IOE a pris des dispositions pour que des ESPP soient menées en Argentine, en Chine, en République dominicaine et en Türkiye. Comme indiqué aux États membres à la session du Conseil d'administration de septembre 2024, et comme le prévoit la politique, il n'a pas été possible de réaliser les ESPP dans tous les cas, en raison de problèmes de temps, de budget et de ressources humaines.
41. **Réalisation des ESPP et élaboration des COSOP dans les pays qui ont dépassé le seuil de déclenchement de l'examen de reclassement.** Comme il est indiqué dans l'annexe à la politique, en 2021, avant que ne commence l'actuel cycle de reconstitution des ressources, huit États membres (l'Argentine, le Brésil, la Chine, Cuba, le Mexique, le Monténégro, la République dominicaine et la Türkiye) avaient affiché un revenu par habitant supérieur au seuil de déclenchement de l'examen de reclassement pendant trois années consécutives.
42. L'ESPP a été menée à bien en Chine, en Argentine et en Türkiye, et a bien progressé en République dominicaine.
43. Les délibérations avec le Conseil d'administration à propos des nouveaux COSOP sont prévues pour 2024 ou 2025.
44. Les avancées par pays sont présentées ci-dessous:
- i) **Argentine.** Une ESPP a été réalisée (octobre 2024) et un nouveau COSOP doit être soumis pour examen au Conseil d'administration en décembre 2024.
  - ii) **Brésil.** Des discussions ont été organisées avec IOE concernant une éventuelle ESPP, mais l'élaboration d'un nouveau COSOP avait déjà été programmée pour début 2023 avec le Gouvernement entrant, et le moment n'était donc pas favorable. Le nouveau COSOP pour le Brésil a été examiné par le Conseil d'administration en septembre 2024.
  - iii) **Chine.** L'ESPP a été achevée en septembre 2023. Le nouveau COSOP sera examiné par le Conseil d'administration en décembre 2024.
  - iv) **Cuba.** En 2021, le Gouvernement a supprimé le peso cubain convertible; le peso cubain est ainsi resté la seule monnaie locale<sup>22</sup>. À la suite de cette unification monétaire, le produit intérieur brut par habitant a considérablement reculé et est resté largement inférieur au seuil de revenu déclenchant un examen de reclassement<sup>23</sup> (figure 1). Il est par conséquent recommandé de retirer Cuba de la liste des huit pays.

<sup>22</sup> <https://www.granma.cu/file/pdf/especiales/goc-2020-ex68%20Implementaci%C3%B3n%20Porceso%20ordenamiento,%20precios%20bodega.pdf>.

<sup>23</sup> Statistiques de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC): <https://statistics.cepal.org/portal/cepalstat/dashboard.html?theme=2&lang=en>.

Figure 1  
Exemple de baisse du PIB en deçà du seuil de reclassement: Cuba



- v) **République dominicaine.** IOE réalise actuellement une ESPP, et devrait l’achever en mars 2025. Un nouveau COSOP sera présenté au Conseil d’administration pour examen en décembre 2025.
- vi) **Mexique.** Étant donné que la dernière ESPP en date a été publiée en 2019 et que le COSOP actuel couvre la période 2020-2025, il n’est pas prévu d’élaborer un nouveau COSOP avant 2025.
- vii) **Monténégro.** Un nouveau COSOP sera examiné par le Conseil d’administration en décembre 2024. Les enseignements tirés d’une récente évaluation de la performance du Projet de regroupement et de transformation en milieu rural ont été intégrés dans la conception du COSOP. Les derniers financements reçus du FIDA par le Monténégro remontent au cycle de FIDA10.
- viii) **Türkiye.** IOE a achevé une ESPP en juin 2024. Les enseignements tirés de cette évaluation ont été incorporés dans un nouveau COSOP, qui sera examiné par le Conseil d’administration en mai 2025.
45. Ainsi, d’ici à la fin du cycle de FIDA12, compte tenu du retrait de Cuba de la liste, IOE devrait avoir mené à bien une ESPP dans trois des sept pays susmentionnés qui ont dépassé le seuil de déclenchement de l’examen de reclassement (à savoir l’Argentine, la Chine et la Türkiye) et donc avoir formulé des recommandations éclairant l’élaboration des nouveaux COSOP. Une quatrième ESPP, pour la République dominicaine, sera achevée au premier trimestre 2025.
46. Comme il a déjà été indiqué aux représentants au Conseil d’administration en décembre 2022 et en décembre 2023, il était initialement envisagé que la direction approuve tous les nouveaux COSOP d’ici à la fin de 2024, mais l’approbation d’un certain nombre d’entre eux sera reportée à 2025 pour qu’IOE ait le temps de terminer ses évaluations et que les ESPP puissent étayer la rédaction des nouveaux COSOP. D’ici à la fin de 2024, les COSOP de l’Argentine, du Brésil, de la Chine et du Monténégro seront prêts. Les COSOP restants (Mexique, République dominicaine et Türkiye) seront achevés en 2025.
47. Les COSOP des pays qui ont dépassé le seuil de déclenchement de l’examen de reclassement pendant trois années consécutives seront établis conformément aux directives applicables, publiées sur le site Web du FIDA en juillet 2024, qui reprennent les procédures et les critères définis dans la politique. Les équipes de pays et les spécialistes techniques du FIDA travaillent à leur élaboration en étroite concertation avec les États membres concernés. Conformément à la politique, le Fonds est déterminé à épauler les pays partenaires tout au long du processus relatif au COSOP. À la fin de la période couverte par le COSOP, le FIDA et l’État membre concerné évalueront les progrès accomplis par le pays et détermineront si celui-ci est en état d’être reclassé et de s’affranchir de l’aide financière du Fonds. Cette décision sera prise après la tenue d’une délibération entre l’État membre et le FIDA

sur la base des critères établis dans la politique. Les relations du FIDA avec ses États membres sont régies par le principe d'universalité; par conséquent, tous les pays continueront d'avoir accès à un ensemble de mesures d'appui et de services en matière de partage des connaissances, d'expertise technique et de participation à l'élaboration des politiques, notamment grâce à des dispositifs comme la coopération Sud-Sud et triangulaire et l'assistance technique remboursable<sup>24</sup>.

#### **Pilier 4. Gestion des régressions dues à des chocs économiques**

48. Aucun des huit pays mentionnés dans la politique n'a été reclassé pour le moment, et le pilier 4 n'est donc pas encore applicable. En ce qui concerne sept des huit pays susmentionnés, il est confirmé que leur revenu national brut par habitant est supérieur au dernier seuil en date de déclenchement de l'examen de reclassement, fixé à 7 895 USD par la Banque mondiale en juillet 2024. Comme indiqué plus haut, il est recommandé de retirer Cuba de la liste.

### **C. Après le reclassement**

49. Le FIDA continue de collaborer avec un grand nombre d'États membres, toutes listes confondues, y compris ceux qui n'ont pas accès à ses ressources financières, dans le cadre de différents partenariats et coopérations, portant par exemple sur le partage de connaissances et la participation à l'élaboration des politiques relatives au deuxième objectif de développement durable, au climat et à d'autres thématiques pertinentes pour le Fonds, ainsi que dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire et de l'assistance technique remboursable.

### **D. Rapports de situation sur la mise en œuvre de la politique**

50. Comme le prévoit la politique, la direction rend compte chaque année de l'avancée de sa mise en œuvre. Un premier compte rendu annuel a été présenté au Conseil d'administration à sa session de décembre 2022 dans le cadre du programme de travail axé sur les résultats<sup>25</sup>, puis au Conseil des gouverneurs en février 2023. Un deuxième compte rendu a été présenté au Conseil d'administration en décembre 2023<sup>26</sup>, puis en février 2024 au Conseil des gouverneurs. Le présent rapport est le troisième compte rendu annuel. Comme le prévoit la politique, le FIDA a également présenté, le 2 novembre 2023, un rapport de situation à la Consultation sur FIDA13<sup>27</sup>.
51. Parallèlement à ses obligations de présentation de rapports officiels aux organes directeurs, le FIDA a organisé un séminaire informel le 30 octobre 2024 pour offrir aux États membres une autre occasion d'examiner la mise en œuvre de la politique.

#### **Principaux enseignements tirés de la consultation du Conseil d'administration**

52. Tous les COSOP du FIDA sont présentés lors de consultations du Conseil d'administration et, sur demande des membres, peuvent également être ajoutés à l'ordre du jour en vue d'une discussion en séance. Le COSOP du Brésil a été examiné lors d'une consultation du Conseil d'administration le 11 septembre 2024 et, à la demande de membres, a été inclus dans la discussion en séance du 18 septembre 2024. On trouvera ci-après un résumé des principaux enseignements:
- i) Le FIDA continue de faire en sorte que de vastes consultations aient lieu à l'échelle du pays avec la communauté du développement durant la conception du COSOP.

<sup>24</sup> GC 44/L.6/Rev.1.

<sup>25</sup> EB 2022/137/R.3/Add.1/Rev.2.

<sup>26</sup> EB 2023/140/R.15/Add.1.

<sup>27</sup> IFAD13/3/INF.2/Rev.1.

- ii) Le FIDA met davantage l'accent sur la réorientation des nouveaux COSOP et des projets y associés sous l'effet de la nouvelle Politique en matière de reclassement.
- iii) Le FIDA veille à accorder le choix des objectifs de développement durable avec ses domaines d'activités, conformément au troisième critère de la Politique en matière de reclassement.
- iv) Le FIDA veille à l'application de cibles d'achèvement réalistes pour le COSOP – norme qui assure que les effets directs escomptés sont pragmatiques et mesurables.
- v) Le FIDA cherchera à faire en sorte que les observations du Conseil d'administration soient prises en compte lors des examens annuels sur l'exécution des COSOP, ce qui serait bénéfique du point de vue de la reddition de comptes et de la réactivité.
- vi) Le FIDA cherche activement à profiter de l'expérience des autres institutions financières internationales concernées par des politiques de reclassement [par exemple la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque asiatique de développement].
- vii) Le FIDA continuera de déployer tous les efforts possibles pour procéder à des ESPP en amont des COSOP, de prendre en considération les leçons retenues et de s'en inspirer pour améliorer les travaux de conception ultérieurs.

#### **E. États membres du FIDA dont le revenu national brut par habitant dépasse le seuil de déclenchement de l'examen de reclassement**

- 53. Conformément à la politique, le processus de reclassement commence dès lors qu'un pays se maintient au-dessus du seuil de déclenchement de l'examen de reclassement, tel qu'il est défini et mis à jour annuellement par la BIRD, pendant au moins trois années consécutives avant un cycle de financement du FIDA. Cette disposition vise à réduire le plus possible le risque qu'un pays fasse l'objet d'une régression peu de temps après avoir entamé le processus de reclassement.
- 54. Pendant le cycle de FIDA12, le seuil appliqué est celui de 2021, fixé à 7 155 USD. Pendant le cycle de FIDA13, le nouveau seuil, fixé à 7 895 USD en juillet 2024, sera appliqué. Avec ce nouveau montant, deux autres pays ont dépassé le seuil pendant trois années consécutives: le Costa Rica et la Serbie. Durant FIDA13, il n'est proposé de financement du Fonds que pour le Costa Rica. La direction travaillera avec le Costa Rica à l'élaboration d'un nouveau COSOP pendant le cycle de FIDA13, en vue de son approbation avant la fin de 2027.

## Notes attribuées aux pays dans le Système d'allocation fondé sur la performance pour 2024 et répartition des ressources correspondant à FIDA13 pour 2025-2027

Tableau 1  
Asie et Pacifique

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFF pour FIDA13					Conditions de prêt 2025	Allocations SAFF (FIDA13)	Allocations ACC	Enveloppes MARE (prévisions)
	RNB/hab. (USD) <sup>1</sup>	Population rurale <sup>2</sup>	Note IVF	Note EPSR	Note PPD				
Bangladesh	2 860	103 186 611	1,43	4,00	5,93	M	71 667 000	2 221 000	35 000 000
Bhoutan	3 590	440 646	1,38	4,30	5,73	80% EC/20% PC	7 114 000	800 000	4 500 000
Cambodge	1 810	12 555 214	1,34	3,70	5,91	M	31 608 000	980 000	15 000 000
Chine	13 400	514 625 547	1,22	4,10	5,66	O			130 000 000
Fidji	5 580	388 571	1,39	3,90		PC			7 000 000
Inde	2 540	909 103 694	1,36	4,10	5,13	O	154 665 000	4 793 000	
Indonésie	4 870	115 929 739	1,38	4,20	4,52	O			65 000 000
République démocratique populaire lao	2 120	4 698 466	1,46	3,50	4,66	M	18 290 000	800 000	s.o.
Népal	1 370	23 949 789	1,36	4,10	4,64	PC	38 892 000	1 205 000	15 000 000
Pakistan	1 500	146 871 954	1,48	3,50	5,89	M	97 271 000	3 014 000	s.o.
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 840	8 762 681	1,50	4,00	2,90	M	17 265 000	800 000	s.o.
Philippines	4 230	60 124 523	1,29	4,20	5,91	O	47 443 000	1 470 000	65 000 000
Sri Lanka	3 540	17 913 898	1,42	3,90	5,85	M	32 624 000	1 011 000	s.o.
Tonga	5 000	82 161	1,51	3,50	5,76	D	4 500 000	800 000	s.o.
Viet Nam	4 180	60 110 890	1,25	3,90	5,76	O	44 521 000	1 380 000	45 000 000
<b>Total Asie et Pacifique</b>								<b>966 634 000</b>	
<b>Total FIDA</b>								<b>3 240 000 000</b>	

Sigles et acronymes: RNB/hab. = revenu national brut par habitant; IVF = indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; D = don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette; PC = conditions particulièrement concessionnelles; O = conditions ordinaires; M = conditions mixtes; EC/PC = conditions extrêmement concessionnelles/particulièrement concessionnelles; SAFF = Système d'allocation fondé sur la performance; ACC = contributions additionnelles de base pour le climat; MARE = Mécanisme d'accès aux ressources empruntées.

Tableau 2  
**Afrique orientale et australe**

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFF pour FIDA13					Conditions de prêt 2025	Allocations SAFF (FIDA13)	Allocations ACC	Enveloppes MARE (prévisions)
	RNB/hab. (USD) <sup>1</sup>	Population rurale <sup>2</sup>	Note IVF	Note EPSR	Note PPD				
Angola	2 130	11 357 911	1,49	4,00	4,42	O	26 784 000	830 000	5 000 000
Botswana	7 620	730 881				O			25 000 000
Burundi	230	11 033 140	1,64	3,60	4,67	D	36 765 000	1 320 000	s.o.
Érythrée	610	2 113 634	1,50	1,80	5,82	D	13 790 000	800 000	s.o.
Eswatini	3 860	906 244	1,35	3,70	5,87	PC	8 930 000	800 000	4 500 000
Éthiopie	1 130	95 419 819	1,59	3,60	5,93	D	66 843 000	2 400 000	s.o.
Kenya	2 110	38 365 351	1,48	3,90	5,89	M	53 130 000	1 646 000	s.o.
Lesotho	1 160	1 615 275	1,36	3,80	5,88	M	15 788 000	800 000	5 000 000
Madagascar	530	17 802 497	1,65	3,40	5,89	80% EC/20% PC	135 243 000	1 862 000	4 500 000
Malawi	640	16 737 373	1,48	3,90	5,92	D	36 539 000	1 312 000	s.o.
Mozambique	530	20 382 557	1,55	3,70	5,92	D	42 883 000	1 539 000	s.o.
Rwanda	980	11 335 032	1,52	3,80	5,95	80% EC/20% PC	91 410 000	1 259 000	7 000 000
Soudan du Sud	1 040	8 640 034	1,61	1,60	3,94	D	10 000 000	800 000	s.o.
République-Unie de Tanzanie	1 210	41 469 278	1,49	3,90	5,67	PC	62 145 000	1 926 000	10 000 000
Ouganda	980	34 867 562	1,40	3,80	5,88	80% EC/20% PC	132 606 000	1 826 000	4 500 000
Zambie	1 320	10 856 322	1,54	3,90	5,90	D	26 186 000	940 000	s.o.
Zimbabwe	1 740	11 035 651	1,53	3,60	5,74	PC	33 382 000	1 034 000	s.o.
<b>Total Afrique orientale et australe</b>								<b>879 018 000</b>	
<b>Total FIDA</b>								<b>3 240 000 000</b>	

Sigles et acronymes: RNB/hab. = revenu national brut par habitant; IVF = indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; D = don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette; PC = conditions particulièrement concessionnelles; O = conditions ordinaires; M = conditions mixtes; EC/PC = conditions extrêmement concessionnelles/particulièrement concessionnelles; SAFF = Système d'allocation fondé sur la performance; ACC = contributions additionnelles de base pour le climat; MARE = Mécanisme d'accès aux ressources empruntées.

Tableau 3  
Amérique latine et Caraïbes

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFP pour FIDA13					Conditions de prêt 2025	Allocations SAFP (FIDA13)	Allocations ACC	Enveloppes MARE (prévisions)
	RNB/hab. (USD) <sup>1</sup>	Population rurale <sup>2</sup>	Note IVF	Note EPSR	Note PPD				
Argentine	12 520	3 538 169	1,40	4,00	5,85	O			10 000 000
Bolivie (État plurinational de)	3 600	3 567 293	1,35	3,90	5,77	O	15 896 000	800 000	s.o.
Brésil	9 070	26 802 756	1,21	4,00	5,86	O			60 000 000
Colombie	6 870	9 303 087	1,24	4,20	5,58	O			35 000 000
Costa Rica	13 850	931 164	1,23	4,60		O			10 000 000
République dominicaine	9 700	1 814 255	1,23	4,30	3,58	O			10 000 000
Équateur	6 510	6 375 065	1,38	3,90	3,63	O			10 000 000
El Salvador	4 920	1 599 772	1,26	3,50	5,75	O			7 000 000
Haïti	1 740	4 771 013	1,70	3,20	5,15	D	16 539 000	800 000	s.o.
Mexique	12 100	23 851 973	1,20	4,20	4,96	O			45 000 000
Pérou	6 990	7 246 510	1,24	4,20	5,87	O			30 000 000
<b>Total Amérique latine et Caraïbes</b>								<b>251 035 000</b>	
<b>Total FIDA</b>								<b>3 240 000 000</b>	

Sigles et acronymes: RNB/hab. = revenu national brut par habitant; IVF = indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; D = don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette; PC = conditions particulièrement concessionnelles; O = conditions ordinaires; M = conditions mixtes; EC/PC = conditions extrêmement concessionnelles/particulièrement concessionnelles; SAFP = Système d'allocation fondé sur la performance; ACC = contributions additionnelles de base pour le climat; MARE = Mécanisme d'accès aux ressources empruntées.

Tableau 4  
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFP pour FIDA13					Conditions de prêt 2025	Allocations SAFP (FIDA13)	Allocations ACC	Enveloppes MARE (prévisions)
	RNB/hab. (USD) <sup>1</sup>	Population rurale <sup>2</sup>	Note IVF	Note EPSR	Note PPD				
Bosnie-Herzégovine	8 160	1 624 323	1,23	4,10	5,87	O			7 000 000
Djibouti	3 450	242 299	1,59	3,40	5,88	D	4 500 000	800 000	s.o.
Égypte	3 900	63 288 984	1,44	3,60	5,87	O	52 620 000	1 631 000	10 000 000
Jordanie	4 460	920 216	1,35	3,90	5,86	O	8 759 000	800 000	10 000 000
Kirghizistan	1 700	4 345 338	1,32	3,50	5,84	80% EC/20% PC	20 254 000	800 000	4 500 000
Monténégro	11 500	196 601	1,28	3,60	5,56	O			7 000 000
Maroc	3 700	13 261 106	1,42	4,30	4,06	O	22 843 000	800 000	42 000 000
Somalie	610	9 269 800	1,84	2,20		D	15 134 000	800 000	s.o.
Soudan	990	30 017 260	1,77	2,80	5,92	D	45 360 000	1 628 000	s.o.
Tadjikistan	1 440	7 165 189	1,39	3,60	5,77	D	18 921 000	800 000	s.o.
Tunisie	3 770	3 680 902	1,33	3,90	5,90	O	15 908 000	800 000	s.o.
Türkiye	11 650	19 491 054	1,28	4,10	5,88	O			20 000 000
Ukraine	5 070	11 918 960	1,32	4,00		O			4 500 000
Ouzbékistan	2 360	17 659 618	1,35	3,30	5,86	M	33 061 000	1 025 000	10 000 000
<b>Total Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe</b>								<b>362 244 000</b>	
<b>Total FIDA</b>								<b>3 240 000 000</b>	

Sigles et acronymes: RNB/hab. = revenu national brut par habitant; IVF = indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; D = don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette; PC = conditions particulièrement concessionnelles; O = conditions ordinaires; M = conditions mixtes; EC/PC = conditions extrêmement concessionnelles/particulièrement concessionnelles; SAFP = Système d'allocation fondé sur la performance; ACC = contributions additionnelles de base pour le climat; MARE = Mécanisme d'accès aux ressources empruntées.

Tableau 5  
Afrique de l'Ouest et du Centre

Pays	Variables de la formule de calcul du SAFP pour FIDA13					Conditions de prêt 2025	Allocations SAFP (FIDA13)	Allocations ACC	Enveloppes MARE (prévisions)
	RNB/hab. (USD) <sup>1</sup>	Population rurale <sup>2</sup>	Note IVF	Note EPSR	Note PPD				
Bénin	1 440	6 737 804	1,47	3,80	5,90	M	28 742 000	891 000	10 000 000
Burkina Faso	850	15 444 193	1,61	3,70	5,91	PC PE	58 200 000	1 550 000	s.o.
Cabo Verde	4 280	192 536	1,38	3,90	5,74	PC	4 744 000	800 000	5 000 000
Cameroun	1 650	11 519 271	1,44	3,60	3,36	M	22 484 000	800 000	s.o.
République centrafricaine	470	3 180 355	1,53	3,00	5,76	D	19 247 000	800 000	s.o.
Tchad	710	13 459 197	1,60	3,30	5,86	D	33 464 000	1 201 000	s.o.
République démocratique du Congo	660	52 646 504	1,53	2,60	3,57	80% EC/20% PC	40 800 000	1 638 000	4 500 000
Congo	2 470	1 866 395	1,47	3,40	4,92	M	12 571 000	800 000	s.o.
Côte d'Ivoire	2 670	13 332 774	1,41	3,70	5,76	M	30 070 000	932 000	12 000 000
Guinée équatoriale	5 240	435 193	1,38	2,90		O			7 000 000
Gambie	830	978 107	1,56	3,40	5,78	D	10 781 000	800 000	s.o.
Ghana	2 340	13 852 530	1,32	4,00	4,64	M	26 135 000	810 000	s.o.
Guinée	1 360	8 638 099	1,38	3,60	5,77	80% EC/20% PC	29 362 000	910 000	5 000 000
Guinée-Bissau	900	1 157 142	1,52	2,50	2,18	D	5 096 000	800 000	s.o.
Libéria	730	2 489 270	1,50	3,40	5,93	80% EC/20% PC	51 584 000	800 000	s.o.
Mali	860	12 326 936	1,56	3,40	4,81	80% EC/20% PC	49 200 000	1 149 000	s.o.
Mauritanie	2 150	2 040 577	1,63	3,50	4,47	M	13 998 000	800 000	5 000 000
Niger	600	21 788 903	1,69	3,40	5,92	80% EC/20% PC	80 400 000	2 011 000	s.o.
Nigéria	1 930	101 577 732	1,48	3,30	5,88	M	77 319 000	2 396 000	15 000 000
Sao Tomé-et-Principe	2 480	55 153	1,41	3,00	5,79	D	4 500 000	800 000	s.o.
Sénégal	1 660	8 815 832	1,54	3,90	2,34	M	17 969 000	800 000	10 000 000
Sierra Leone	560	4 832 942	1,62	3,40	5,85	D	23 952 000	860 000	s.o.
Togo	1 030	4 961 543	1,43	3,50	3,27	PC PE	39 303 000	800 000	4 500 000
<b>Total Afrique de l'Ouest et du Centre</b>								<b>781 069 000</b>	
<b>Total FIDA</b>								<b>3 240 000 000</b>	

Sigles et acronymes: RNB/hab. = revenu national brut par habitant; IVF = indice de vulnérabilité spécifique au FIDA; EPSR = évaluation de la performance du secteur rural; PPD = performance du portefeuille et décaissements; D = don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette; PC = conditions particulièrement concessionnelles; O = conditions ordinaires; M = conditions mixtes; EC/PC = conditions extrêmement concessionnelles/particulièrement concessionnelles; SAFP = Système d'allocation fondé sur la performance; ACC = contributions additionnelles de base pour le climat; MARE = Mécanisme d'accès aux ressources empruntées; PE = petit État.

## Notes de bas de page

<sup>1</sup> Méthode Atlas de la Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNP.PCAP.CD>.

<sup>2</sup> Banque mondiale, Population rurale, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators/Series/SP.RUR.TOTL>.

## Notes d'évaluation de la performance du secteur rural (2024)

Tableau 1  
Asie et Pacifique

Indicateur EPSR	Bangladesh	Bhoutan	Cambodge	Inde	République démocratique populaire lao	Népal	Pakistan	Papouasie- Nouvelle- Guinée	Philippines	Sri Lanka	Tonga	Viet Nam
<b>1) Politiques et cadre juridique</b>	4,2	4,2	3,4	4,7	3,8	4,6	4,3	4,1	4,5	4,6	4,0	4,3
1.1) Politiques et cadre d'action pour le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale	4,4	4,7	3,7	4,6	4,5	4,4	4,4	4,1	4,5	4,6	4,5	4,7
1.2) Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	4,2	4,2	3,0	4,5	3,1	4,4	3,6	4,3	4,9	4,3	3,5	3,4
1.3) Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	4,1	3,6	3,4	5,0	3,9	5,0	5,0	3,9	4,2	5,0	s.o.	4,7
<b>2) Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural</b>	3,7	4,9	2,5	4,3	3,1	3,6	3,2	3,7	3,7	3,6	3,5	3,3
2.1) Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	4,8	5,1	2,8	4,9	3,8	3,8	4,0	4,3	4,2	4,2	3,5	3,4
2.2) Responsabilité, transparence et lutte contre la corruption	2,7	4,8	2,1	3,8	2,4	3,3	2,5	3,2	3,2	3,0	3,5	3,2
<b>3) Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement</b>	4,4	4,7	4,3	3,5	3,7	4,1	3,8	3,9	4,1	4,0	3,5	3,9
3.1) Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	4,0	4,7	3,5	3,7	4,1	4,4	3,6	3,5	4,3	4,6	3,0	3,5
3.2) Politiques nationales de lutte contre les changements climatiques	4,5	4,5	4,5	3,1	3,7	3,8	3,9	4,7	3,4	4,0	s.o.	4,0
3.3) Accès à la terre	3,8	4,2	4,4	3,6	3,7	3,7	3,0	3,4	4,0	3,1	4,0	3,7
3.4) Accès à l'eau	5,2	5,4	4,7	3,7	3,3	4,7	4,5	4,0	4,7	4,3	s.o.	4,3
<b>4) Politiques financières, accès aux services et aux marchés</b>	4,2	4,0	3,6	4,2	2,8	4,1	3,7	4,5	4,1	3,8	3,3	3,0
4.1) Accessibilité et utilisation des services financiers ruraux	4,0	4,3	3,6	3,9	2,5	4,9	3,7	4,3	4,5	3,3	3,5	2,9
4.2) Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,9	4,0	3,5	4,3	1,6	3,6	3,9	4,6	4,1	4,3	3,0	2,2
4.3) Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	3,9	3,5	2,7	4,3	2,6	4,1	3,8	3,9	3,4	3,9	s.o.	2,9
4.4) Accès aux services de vulgarisation	5,0	4,1	4,5	4,4	4,5	3,8	3,2	5,3	4,3	3,8	3,5	4,0
<b>5) Nutrition et égalité femmes-hommes</b>	4,1	4,5	4,4	3,8	4,1	4,1	3,3	3,7	4,3	4,1	3,0	4,5
5.1) Cadre d'action pour la nutrition et effets directs	4,7	5,0	4,9	4,1	4,6	4,1	3,6	4,2	4,9	5,0	3,0	4,7
5.2) Cadre d'action pour l'égalité femmes-hommes	3,4	4,0	3,9	3,5	3,6	4,1	3,1	3,2	3,8	3,2	3,0	4,4
<b>6) Politiques macroéconomiques et conditions pour le développement rural</b>	3,6	3,6	4,3	4,0	3,6	3,8	2,9	3,9	4,3	3,5	3,5	4,7
6.1) Politiques monétaires et de change	3,8	3,1	4,7	4,3	4,4	4,5	3,3	5,2	4,2	3,7	3,5	5,3
6.2) Politique budgétaire et fiscalité	3,0	4,4	3,8	3,2	3,2	3,6	2,8	2,6	3,8	2,8	3,5	3,8
6.3) Politique de la dette	4,6	2,9	4,9	4,5	3,1	4,2	2,6	4,1	4,4	3,5	3,0	4,9
6.4) Politique commerciale	3,0	3,8	3,6	4,1	3,5	3,1	3,1	3,8	4,8	3,8	4,0	4,7
<b>Note EPSR globale</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>3,7</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>	<b>4,0</b>	<b>4,2</b>	<b>3,9</b>	<b>3,5</b>	<b>3,9</b>

Tableau 2  
**Afrique orientale et australe**

<i>Indicateur EPSR</i>	<i>Angola</i>	<i>Burundi</i>	<i>Érythrée</i>	<i>Eswatini</i>	<i>Éthiopie</i>	<i>Kenya</i>	<i>Lesotho</i>	<i>Madagascar</i>	<i>Malawi</i>	<i>Mozambique</i>	<i>Rwanda</i>	<i>Soudan du Sud</i>	<i>République- Unie de Tanzanie</i>	<i>Ouganda</i>	<i>Zambie</i>	<i>Zimbabwe</i>
<b>1) Politiques et cadre juridique</b>	4,4	3,9	2,3	4,2	3,7	4,5	4,2	4,3	4,3	4,1	4,0	1,5	4,2	4,1	4,1	4,3
1.1) Politiques et cadre d'action pour le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale	4,5	3,7	2,5	4,3	4,6	4,4	4,9	3,7	4,3	4,2	4,5	2,0	3,8	4,1	4,0	5,1
1.2) Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	3,7	3,5	2,0	3,8	3,1	4,1	3,9	4,1	4,6	3,2	3,7	1,0	4,2	3,5	4,4	3,6
1.3) Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	5,0	4,7	s.o.	4,4	3,3	5,0	3,9	5,0	3,9	5,0	3,9	s.o.	4,7	4,7	3,9	4,2
<b>2) Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural</b>	3,3	2,5	1,0	2,6	2,4	3,3	3,7	2,7	3,7	2,4	3,7	1,0	3,9	3,4	3,5	3,0
2.1) Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	3,8	3,2	1,0	2,7	2,3	3,7	3,5	2,4	4,0	2,3	3,7	1,0	4,5	4,1	4,2	4,0
2.2) Responsabilité, transparence et lutte contre la corruption	2,7	1,8	1,0	2,5	2,6	3,0	3,8	3,0	3,4	2,6	3,7	1,0	3,4	2,6	2,8	2,0
<b>3) Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement</b>	4,2	3,9	1,8	3,5	4,0	4,4	4,0	3,8	4,0	3,8	4,2	1,3	4,2	4,3	4,5	3,7
3.1) Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	4,7	3,0	2,0	3,6	4,1	4,5	3,5	4,2	3,1	3,6	3,3	1,0	4,8	4,1	4,9	3,7
3.2) Politiques nationales de lutte contre les changements climatiques	4,4	4,4	s.o.	4,1	4,2	4,0	4,0	3,6	4,5	3,8	4,5	s.o.	3,5	4,6	4,4	4,5
3.3) Accès à la terre	3,8	4,0	1,5	2,2	4,4	4,5	3,5	4,2	3,8	4,1	4,3	1,5	4,5	4,0	4,6	2,8
3.4) Accès à l'eau	3,8	4,0	s.o.	4,2	3,5	4,4	4,9	3,4	4,8	3,7	4,5	s.o.	3,8	4,4	4,0	3,7
<b>4) Politiques financières, accès aux services et aux marchés</b>	4,3	4,0	1,8	3,9	4,0	4,4	3,8	2,8	4,3	4,2	4,0	2,0	4,0	4,0	4,2	3,9
4.1) Accessibilité et utilisation des services financiers ruraux	4,2	3,9	1,0	4,3	4,2	4,9	4,0	3,0	4,2	4,3	4,1	2,0	4,1	4,7	4,2	3,9
4.2) Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,9	3,9	1,0	4,1	3,4	3,9	3,6	1,8	4,4	3,9	4,0	1,5	3,9	3,9	3,6	3,3
4.3) Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	3,9	3,4	s.o.	3,3	4,0	3,7	3,1	3,3	3,9	3,9	3,0	s.o.	3,8	4,1	3,7	3,8
4.4) Accès aux services de vulgarisation	5,0	4,8	3,5	3,9	4,3	4,9	4,4	3,0	4,9	4,6	4,9	2,5	4,1	3,4	5,2	4,7
<b>5) Nutrition et égalité femmes-hommes</b>	4,2	4,3	2,5	4,0	4,3	3,5	3,6	3,2	4,1	4,3	3,6	1,5	4,0	4,1	3,7	4,1
5.1) Cadre d'action pour la nutrition et effets directs	4,3	4,7	3,0	4,2	4,3	3,2	3,6	3,4	4,5	4,0	2,5	1,5	4,3	4,1	3,8	3,9
5.2) Cadre d'action pour l'égalité femmes-hommes	4,2	4,0	2,0	3,7	4,3	3,8	3,7	3,0	3,6	4,6	4,6	1,5	3,8	4,1	3,6	4,2
<b>6) Politiques macroéconomiques et conditions pour le développement rural</b>	3,5	2,7	1,5	4,0	3,1	3,1	3,7	3,6	3,0	3,5	3,1	1,9	3,3	3,1	3,6	3,0
6.1) Politiques monétaires et de change	4,2	2,1	1,5	4,3	3,5	3,7	4,1	3,8	2,4	3,0	2,9	1,5	4,0	3,4	3,8	3,1
6.2) Politique budgétaire et fiscalité	4,2	2,6	1,5	3,7	3,2	3,0	4,7	3,2	3,4	4,1	3,4	2,0	2,9	2,8	3,2	2,5
6.3) Politique de la dette	3,0	3,2	1,5	4,4	3,2	2,7	2,8	4,0	2,9	3,4	3,6	1,5	3,7	3,5	4,2	3,6
6.4) Politique commerciale	2,8	2,9	1,5	3,8	2,7	3,1	3,1	3,3	3,3	3,7	2,7	2,5	2,7	2,7	3,1	2,6
<b>Note EPSR globale</b>	<b>4,0</b>	<b>3,6</b>	<b>1,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>3,7</b>	<b>3,8</b>	<b>1,6</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>

Tableau 3  
**Amérique latine et Caraïbes**

<i>Indicateur EPSR</i>	<i>Bolivia (État plurinational de)</i>	<i>Haïti</i>
<b>1) Politiques et cadre juridique</b>	4,6	3,8
1.1) Politiques et cadre d'action pour le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale	4,4	3,1
1.2) Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	4,4	3,8
1.3) Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	5,0	4,4
<b>2) Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural</b>	3,6	1,4
2.1) Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	4,3	1,1
2.2) Responsabilité, transparence et lutte contre la corruption	3,0	1,8
<b>3) Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement</b>	4,1	3,4
3.1) Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	4,5	2,5
3.2) Politiques nationales de lutte contre les changements climatiques	3,2	4,1
3.3) Accès à la terre	4,5	3,2
3.4) Accès à l'eau	4,1	3,7
<b>4) Politiques financières, accès aux services et aux marchés</b>	3,3	3,6
4.1) Accessibilité et utilisation des services financiers ruraux	2,7	4,3
4.2) Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,5	2,0
4.3) Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	2,6	3,8
4.4) Accès aux services de vulgarisation	4,4	4,5
<b>5) Nutrition et égalité femmes-hommes</b>	4,7	3,3
5.1) Cadre d'action pour la nutrition et effets directs	4,6	3,7
5.2) Cadre d'action pour l'égalité femmes-hommes	4,7	2,8
<b>6) Politiques macroéconomiques et conditions pour le développement rural</b>	2,8	3,6
6.1) Politiques monétaires et de change	3,3	3,6
6.2) Politique budgétaire et fiscalité	2,1	2,7
6.3) Politique de la dette	2,9	4,7
6.4) Politique commerciale	2,9	3,6
<b>Note EPSR globale</b>	<b>3,9</b>	<b>3,2</b>

Tableau 4  
**Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe**

<i>Indicateur EPSR</i>	<i>Djibouti</i>	<i>Égypte</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Kirghizistan</i>	<i>Maroc</i>	<i>Somalie</i>	<i>Soudan</i>	<i>Tadjikistan</i>	<i>Tunisie</i>	<i>Ouzbékistan</i>
<b>1) Politiques et cadre juridique</b>	3,8	4,0	3,9	4,4	4,5	2,5	2,9	3,7	4,4	3,1
1.1) Politiques et cadre d'action pour le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale	4,5	4,7	4,1	4,2	4,5	3,0	1,5	4,7	4,4	4,0
1.2) Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	2,9	3,2	3,5	4,4	4,1	2,0	3,2	2,6	4,3	2,5
1.3) Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	4,1	4,1	4,2	4,7	5,0	s.o.	3,9	3,8	4,4	2,8
<b>2) Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural</b>	2,9	2,8	3,3	2,1	4,1	2,0	1,5	2,5	3,5	2,2
2.1) Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	3,4	2,9	2,9	1,7	4,5	2,5	1,3	3,2	3,5	2,3
2.2) Responsabilité, transparence et lutte contre la corruption	2,3	2,8	3,7	2,6	3,7	1,5	1,6	1,8	3,5	2,1
<b>3) Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement</b>	3,5	4,5	4,4	4,2	4,4	1,8	3,4	4,1	4,2	3,9
3.1) Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	3,3	4,3	4,2	3,8	3,9	2,5	3,2	3,7	3,5	3,7
3.2) Politiques nationales de lutte contre les changements climatiques	3,0	5,1	5,3	4,6	5,0	s.o.	3,7	4,5	4,8	4,5
3.3) Accès à la terre	3,2	3,9	3,4	4,1	3,9	1,0	3,6	3,9	4,1	3,5
3.4) Accès à l'eau	4,6	4,8	4,8	4,5	4,7	s.o.	3,2	4,2	4,4	4,0
<b>4) Politiques financières, accès aux services et aux marchés</b>	2,9	3,5	3,9	2,6	4,6	2,2	3,6	3,2	4,5	3,2
4.1) Accessibilité et utilisation des services financiers ruraux	2,6	3,8	2,1	3,3	3,9	2,0	3,4	4,0	4,0	4,0
4.2) Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,7	3,4	4,0	2,4	4,6	2,0	3,2	1,8	4,5	4,0
4.3) Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	2,0	3,0	4,7	2,5	5,1	s.o.	3,4	3,7	4,5	3,2
4.4) Accès aux services de vulgarisation	3,1	3,7	4,9	2,0	4,6	2,5	4,4	3,2	5,1	1,7
<b>5) Nutrition et égalité femmes-hommes</b>	3,2	3,5	4,1	4,0	4,3	2,3	3,4	4,5	3,7	3,6
5.1) Cadre d'action pour la nutrition et effets directs	2,9	3,3	5,1	4,2	5,0	2,0	4,5	4,9	3,6	3,7
5.2) Cadre d'action pour l'égalité femmes-hommes	3,6	3,6	3,1	3,7	3,6	2,5	2,2	4,2	3,8	3,5
<b>6) Politiques macroéconomiques et conditions pour le développement rural</b>	4,2	3,2	3,9	3,8	3,8	2,4	2,0	3,6	3,2	3,7
6.1) Politiques monétaires et de change	5,2	2,6	4,0	3,3	4,3	2,5	1,9	4,0	3,4	3,5
6.2) Politique budgétaire et fiscalité	4,0	3,7	4,2	4,2	3,5	2,5	1,8	3,1	3,5	3,5
6.3) Politique de la dette	3,9	2,8	3,4	3,8	4,0	2,0	2,5	3,8	3,2	3,9
6.4) Politique commerciale	3,4	3,7	4,1	4,0	3,4	2,5	1,9	3,7	2,5	3,6
<b>Note EPSR globale</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>3,5</b>	<b>4,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>3,3</b>

Tableau 5  
**Afrique de l'Ouest et du Centre**

Indicateur EPSR	Bénin	Burkina Faso	Cabo Verde	Cameroun	République centrafricaine	Tchad	République démocratique du Congo	Congo	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Libéria	Mali	Mauritanie	Niger	Nigéria	Sao Tomé-et-Principe	Sénégal	Sierra Leone	Togo
<b>1) Politiques et cadre juridique</b>	3,9	3,7	3,8	4,0	4,0	3,6	3,0	4,3	3,8	3,8	4,4	4,1	2,0	3,4	3,9	3,5	4,0	4,1	3,0	4,1	4,0	3,8
1.1) Politiques et cadre d'action pour le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale	3,3	2,9	3,5	4,1	4,1	3,0	2,7	4,4	3,0	4,2	4,9	4,7	2,0	2,8	3,2	3,6	4,2	4,4	3,0	3,4	4,5	3,1
1.2) Cadres juridiques et autonomie des organisations rurales	3,6	3,7	4,0	3,3	3,6	3,1	2,6	3,6	3,8	3,4	4,5	3,0	2,0	3,5	3,9	3,2	3,5	3,9	3,0	4,4	3,6	3,5
1.3) Représentation et influence des organisations rurales et des populations rurales	4,7	4,7	s.o.	4,7	4,2	4,7	3,8	5,0	4,7	3,9	3,9	4,7	s.o.	3,9	4,7	3,6	4,4	3,9	s.o.	4,4	3,9	4,7
<b>2) Gouvernance, transparence et administration publique en milieu rural</b>	3,5	2,8	4,0	3,3	2,1	2,1	2,1	2,6	2,7	3,0	4,2	2,7	1,8	2,8	2,2	3,1	3,1	2,3	3,0	3,7	3,3	3,1
2.1) Qualité et transparence de l'allocation des ressources au développement rural	3,6	2,5	3,5	4,2	2,3	2,1	2,6	2,9	2,2	2,7	4,0	3,3	2,0	2,9	2,0	3,2	3,2	2,2	2,5	3,9	3,2	3,3
2.2) Responsabilité, transparence et lutte contre la corruption	3,4	3,1	4,5	2,3	1,8	2,0	1,7	2,3	3,2	3,3	4,5	2,1	1,5	2,7	2,5	3,0	3,1	2,5	3,5	3,5	3,4	2,9
<b>3) Politiques et pratiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement</b>	4,4	4,3	4,0	3,6	3,8	4,0	2,7	3,9	3,9	3,8	4,4	3,9	2,5	4,0	4,2	3,5	3,5	3,6	3,3	3,8	3,8	4,0
3.1) Politiques d'évaluation environnementale et mécanismes de doléances	4,5	4,7	4,0	3,4	3,5	4,5	3,2	3,7	4,7	3,4	4,5	4,5	3,0	4,4	3,4	2,7	3,6	3,4	3,5	3,7	3,5	3,3
3.2) Politiques nationales de lutte contre les changements climatiques	5,0	5,1	s.o.	4,0	4,2	4,0	3,3	4,8	3,4	4,4	4,8	4,0	s.o.	4,7	4,6	4,4	3,3	4,3	s.o.	3,3	4,6	4,4
3.3) Accès à la terre	3,6	3,5	4,0	2,8	3,3	3,3	2,5	3,5	4,7	3,5	4,3	4,1	2,0	3,9	4,3	3,5	3,9	2,9	3,0	3,5	3,4	4,4
3.4) Accès à l'eau	4,5	3,8	s.o.	4,1	4,2	4,3	1,9	3,8	2,8	3,7	4,2	3,0	s.o.	3,2	4,4	3,4	3,2	3,8	s.o.	4,7	3,9	3,7
<b>4) Politiques financières, accès aux services et aux marchés</b>	3,5	3,8	4,0	4,0	2,4	2,8	2,2	2,6	4,4	3,2	4,3	3,6	2,3	4,1	3,2	3,7	3,5	3,4	3,0	4,2	3,3	3,7
4.1) Accessibilité et utilisation des services financiers ruraux	2,7	2,3	3,5	2,5	1,6	2,3	2,0	2,3	3,9	3,3	4,0	3,8	2,0	4,5	3,1	3,9	2,9	4,3	2,5	4,0	3,1	3,3
4.2) Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,7	3,8	4,0	4,3	2,5	4,1	2,6	3,0	4,4	2,4	4,6	4,4	2,5	3,9	4,1	3,0	2,9	4,4	3,0	4,0	2,5	3,1
4.3) Accès aux marchés de produits et d'intrants agricoles	3,2	4,6	s.o.	4,3	3,3	3,1	2,1	3,3	4,2	3,4	3,5	2,7	s.o.	3,1	3,9	2,5	3,4	2,0	s.o.	3,8	2,8	3,4
4.4) Accès aux services de vulgarisation	4,4	4,4	4,5	4,8	2,0	1,9	2,2	1,7	5,0	3,9	5,1	3,5	2,5	4,9	1,7	5,3	4,8	3,1	3,5	4,8	4,9	5,0

<b>5) Nutrition et égalité femmes-hommes</b>	3,9	3,9	4,0	3,3	2,5	3,6	2,5	3,2	3,9	3,6	3,8	4,1	2,5	3,3	3,4	3,4	2,9	3,4	3,0	4,4	2,9	3,1
5.1) Cadre d'action pour la nutrition et effets directs	4,6	4,4	4,0	3,7	2,3	3,9	3,0	2,9	4,4	4,5	4,1	4,5	2,5	3,8	4,5	3,9	2,6	4,4	3,5	4,6	2,4	3,1
5.2) Cadre d'action pour l'égalité femmes-hommes	3,2	3,3	4,0	2,9	2,8	3,3	2,1	3,5	3,4	2,6	3,5	3,7	2,5	2,8	2,3	2,9	3,1	2,5	2,5	4,2	3,4	3,1
<b>6) Politiques macroéconomiques et conditions pour le développement rural</b>	3,7	3,7	3,8	3,2	3,2	3,5	3,2	3,7	3,7	3,2	3,0	3,3	3,1	3,0	3,5	3,6	3,4	3,1	2,8	3,4	3,2	3,4
6.1) Politiques monétaires et de change	4,3	4,1	3,5	4,7	3,6	4,1	3,4	4,8	4,4	3,8	2,9	2,9	2,5	2,4	3,8	3,6	4,3	3,1	2,5	3,9	3,2	4,2
6.2) Politique budgétaire et fiscalité	2,7	2,8	4,0	3,0	2,7	3,5	2,2	3,8	2,6	3,4	2,6	2,5	3,5	3,0	3,0	3,5	2,7	2,1	2,5	2,9	3,4	3,1
6.3) Politique de la dette	3,8	4,4	3,0	3,2	3,9	4,2	4,5	3,1	3,7	3,2	3,5	4,3	2,5	3,6	3,9	3,5	3,4	4,3	2,0	3,3	3,4	3,7
6.4) Politique commerciale	3,8	3,4	4,5	1,9	2,5	2,2	2,5	3,0	4,1	2,5	3,1	3,5	4,0	3,0	3,4	3,7	3,2	3,0	4,0	3,6	3,0	2,6
<b>Note EPSR globale</b>	<b>3,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>2,6</b>	<b>3,4</b>	<b>3,7</b>	<b>3,4</b>	<b>4,0</b>	<b>3,6</b>	<b>2,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,9</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>